

La monnaie canadienne : 400 ans d'histoire

Nicole Lemay

Volume 54, Number 2, 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1104500ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1104500ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Lemay, N. (1986). La monnaie canadienne : 400 ans d'histoire. *Assurances*, 54(2), 274–287. <https://doi.org/10.7202/1104500ar>

Article abstract

To mark the 75th anniversary of l'École des Hautes Études Commerciales of Montreal, the Celebrations Committee organized, among others, an exposition of currencies used in Canada since its early days. Having received authorization from the author, the HEC and the Celebrations Committee, we are publishing numerous extracts from the special issue of HECHANGES, devoted to the various currencies first used by American Indians, then the early settlers of the French colony. These include commodity money, coins, paper money, notes (under the British Regime), tokens and, lastly, today's currency. Although we could not reproduce the currencies featured in the exposition, we did obtain the authorization to present the texts describing each currency. We express our thanks to the HEC and to the author, Mrs. Nicole Lemay, to whom we are grateful for allowing us to publish her study.

La monnaie canadienne : 400 ans d'histoire⁽¹⁾

par

Nicole Lemay

274

To mark the 75th anniversary of l'École des Hautes Études Commerciales of Montreal, the Celebrations Committee organized, among others, an exposition of currencies used in Canada since its early days. Having received authorization from the author, the HEC and the Celebrations Committee, we are publishing numerous extracts from the special issue of HECHANGES, devoted to the various currencies first used by American Indians, then the early settlers of the French colony. These include commodity money, coins, paper money, notes (under the British Regime), tokens and, lastly, today's currency. Although we could not reproduce the currencies featured in the exposition, we did obtain the authorization to present the texts describing each currency. We express our thanks to the HEC and to the author, Mrs. Nicole Lemay, to whom we are grateful for allowing us to publish her study.



Avant-propos

La monnaie est intimement liée à notre histoire et chaque objet offre la possibilité d'une multitude d'interprétations. On peut en dégager des significations relevant de contextes politiques, économiques et socio-culturels, leur valeur extrinsèque en quelque sorte.

L'acte de création de ces diverses formes de monnaie, depuis l'artefact jusqu'aux pièces numismatiques contemporaines, s'accompagne encore ici de préoccupations esthétiques leur conférant un caractère artistique et de rareté.

(1) Simple introduction, mais intéressante à un grand sujet. Collaboration spéciale du Musée de la Monnaie à la Banque du Canada, du Musée du Château Ramezay, du Musée David D. Stewart et de Mme Nicole Lemay.

I – Les premiers occupants

Les découvertes archéologiques indiquent que l'est du Canada est habité depuis 10,000 à 11,000 ans.

Du simple troc qu'ils pratiquent à l'origine, c'est-à-dire un échange de biens contre d'autres biens, les Amérindiens éprouvent le besoin de passer à un *intermédiaire* qui sera accepté par toute la collectivité. On assiste alors à la naissance de la monnaie pour échanger des biens de valeur inégale ou non désirés directement par un des échangistes.

275

La monnaie marchandise

Le **wampoum** est à l'origine un objet symbolique. Il est présent dans les traités de paix entre Amérindiens. Au fil du temps, son usage se transforme pour devenir l'une des principales formes de monnaie qui permettra les opérations commerciales entre les Amérindiens de l'est.

Les wampoum sont des perles cylindriques de coquillage qu'on appelle parfois *porcelaines* ou *rassades*. Les fragments taillés, généralement de couleur violette ou blanche, proviennent de coquillages différents. Les cylindres de couleur foncée sont fabriqués à partir de la petite rayure foncée que l'on trouve dans la *coquille de la prairie*, tandis que les cylindres blancs proviennent de coquillages de plus grandes dimensions, celles, par exemple, du buccin, gros mollusque de l'Atlantique.

Le wampoum est utilisé tel quel ou enfilé en chapelet ou encore assemblé en ceinture. Il a été vraisemblablement inventé par les Iroquois vers 1570. Il se répand surtout au début du XVII^e siècle, lorsque les Blancs apportent des outils de métal qui facilitent le perçage des cylindres.

II – L'arrivée des Européens

À l'arrivée des premiers colons en Amérique, à cause de la pénurie de pièces métalliques, le wampoum a cours légal dans les colonies anglaises. Le wampoum bleu, provenant de coquillages du Golfe du Mexique, donc plus rare, vaut deux sous, alors que le wampoum blanc vaut un sou. Bien qu'il cesse d'être monnaie légale en 1670, le wampoum continue de circuler parmi les colons jusqu'au début du XVIII^e siècle et parmi les Amérindiens jusque vers 1825. Sa valeur

tombe et devient finalement nulle par suite de mauvaises imitations importées d'Europe.

La fourrure

Comme chacun le sait, les découvertes de Cartier n'ont pas abouti à trouver le passage vers l'ouest pour atteindre les Indes et, de cette façon, court-circuiter la filière habituelle des intermédiaires, en l'occurrence les Turcs qui contrôlaient le marché depuis le milieu du XV^e siècle, après la prise de Constantinople. Même les trouvailles d'or et de diamants n'étaient que de la pyrite de fer et du quartz (ce qui a donné naissance au dicton « Faux comme un diamant du Canada »). Cependant, les voyages de Cartier ont ouvert des perspectives de développement du pays et ont fait connaître, entre autres richesses économiques, celle qui sera largement exploitée, la fourrure.

Le castor

Vers la fin du XVI^e siècle, le chapeau de feutre connaît une grande vogue en Europe. La fourrure de castor se prête admirablement bien à la fabrication de feutres de qualité. Les chapeaux de castor restent à la mode jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Un commerce imposant s'installe donc durant le dernier tiers du XVI^e siècle et dure jusqu'au début du XIX^e siècle. La demande pour le castor se fait si grande qu'on en vient à évaluer les marchandises, voire d'autres fourrures en peaux de castor. La fourrure de cet animal devient ainsi, à toutes fins pratiques, la monnaie du pays.

Une peau de première qualité provenant d'un castor mâle adulte attrapé pendant l'hiver et qui avait été portée directement sur le corps, ce qui lui conserve toute sa souplesse, est connue sous le nom de « castor gras » (*made beaver*). On connaît également, sous le nom de *made beaver*, des pièces métalliques dont l'unité monétaire est le castor. Selon la qualité de la peau du castor présentée, cette dernière vaut soit 1, 1/2, 1/4, 1/8 de la valeur de cette véritable peau de castor, décrite plus haut. Ces pièces *made beaver* ont eu cours entre 1854 et 1910.

La verroterie

L'utilisation de la verroterie dans le Nouveau-Monde remonte à Christophe Colomb. Vers 1610, les Français commencent à importer de la verroterie dans la région ouest des Grands Lacs. En dépit du

fait que le commerce des fourrures, dans les régions des Grands Lacs, passe aux mains des Anglais, puis des Américains, la verroterie continue d'être utilisée comme monnaie d'échange jusqu'au lendemain de la guerre de 1812.

Ces articles de pacotille sont de couleurs, de tailles et de formes variées. Le collier présenté dans cette exposition est formé de *perles* bleues à facettes connues sous le nom de *perles russes*. Il comprend quelques billes d'ambre et de porcelaine.

Les fusils de traite

277

Les Blancs échangent, entre autres, des fusils contre les wampoum fabriqués par les tribus de la côte pour ensuite se rendre auprès des tribus éloignées et troquer ces wampoum contre des fourrures. Les robustes fusils à pierre connaîtront pendant longtemps une grande vogue auprès des Amérindiens. Le poinçon sur la platine, un renard assis, identifie la Compagnie du Nord-Ouest, pour laquelle il a été fabriqué.

Le hausse-col

Parmi les nombreux articles échangés, figure le hausse-col. Le hausse-col est une pièce métallique en forme de croissant que le soldat européen portait au Moyen-Âge pour se protéger le cou. Lorsque le port de l'armure tomba en désuétude, le hausse-col devint l'insigne d'un grade militaire. En Amérique du Nord, les hausse-cols en argent étaient offerts aux Amérindiens de l'Est en gage d'amitié ou comme objet d'échange.

Les couvertures de laine

Les couvertures de laine de la Compagnie de la Baie d'Hudson ont également servi de *monnaie-marchandise*. Leur valeur était exprimée en termes de peaux de castor. Chaque bande horizontale, au bas de la couverture de laine, correspond à une peau de castor. Les couvertures de laine de la Compagnie de la Baie d'Hudson présentent, encore aujourd'hui, ces bandes horizontales. Bien entendu, de même que pour la monnaie moderne, elles sont dorénavant inconvertisibles en peaux de castor !

III – L'apparition de la monnaie métallique en Nouvelle-France

Pendant la période coloniale, le Roi approvisionne la Nouvelle-France en pièces de monnaie, afin d'assurer l'entretien de la milice et le financement du gouvernement. Au début, les chargements comprennent surtout des louis d'or et d'argent. Par la suite, on ajoute des écus d'argent.

278 Durant les premières années d'existence de la Nouvelle-France, les compagnies françaises ont le monopole du commerce. Elles fixent elles-mêmes ce qu'on peut appeler le prix des marchandises. En 1645, le commerce passe aux mains des marchands locaux et le besoin de *numéraire* commence vraiment à se faire sentir.

À mesure que les marchands locaux s'emparent d'une part plus grande du commerce de la colonie, leur influence sur les types de monnaie en circulation s'accroît. Le recours aux pièces de la monnaie de France est nettement privilégié.

Après 1650, les pièces ont généralement plus de valeur en Nouvelle-France que dans la métropole. Afin de les garder dans la colonie, les marchands font donc venir de la mère-patrie d'énormes quantités de pièces de faible valeur. Les principales sont des liards de cuivre, tel celui présenté dans cette exposition (1574-1589) et des pièces d'un denier tournois (parce que frappés dans la ville de Tours) en cuivre. Ou encore des pièces en argent tel le *douzain* qui date de 1692.

En marquant la pièce d'une fleur de lys entourée d'un ovale, les autorités de la Nouvelle-France en augmentent sa valeur de 20%. Ce nouveau douzain, à l'origine d'une valeur de 12 deniers, vaudra 15 deniers en Nouvelle-France. Il en est de même pour le sou marqué de 1744.

Même après l'arrivée des espèces numéraires en Nouvelle-France, certains objets, notamment les peaux de castor, continuent de jouer le rôle de monnaie. En souvenir, sans doute, de l'importance du castor dans l'histoire économique du Canada, son emblème figure sur les pièces de 5 cents depuis 1937.

Les pièces destinées aux colonies

Jusqu'en 1670, il ne circule pas de pièces frappées spécifiquement à l'intention des colonies françaises d'Amérique. Par contre, les pièces de 5 et 15 sols frappées en 1670 ne doivent circuler que dans ces colonies. Elles ne peuvent pas servir à payer les achats effectués en France, ce qui explique que les marchands les boudent. Ce qui distingue les pièces des *colonies*, c'est leur revers : la légende y est différente, selon que la monnaie est destinée aux colonies ou à la France. Pour les colonies on lit : *Gloriam Regni Tui Dicent* (Ils diront la gloire de ton règne).

279

D'autres pièces sont frappées par la compagnie des Indes au début du XVIII^e siècle. Par exemple, la pièce de cuivre de 9 deniers de 1722. Elle porte l'inscription *Colonies Françaises*. Comme ces pièces n'ont pas cours légal en France, elles n'obtiendront pas davantage de succès. À l'époque, une livre vaut 12 sols et un sol 20 deniers.

La monnaie de carte

Le Canada est le seul pays à posséder un système financier qui s'est développé à partir d'un jeu de cartes.

La pénurie force l'imagination. Les responsables manquant de pièces métalliques, ils inventent un substitut qui aura une longue descendance.

Dans les années 1680, la guerre contre les Amérindiens porte un rude coup à l'économie en Nouvelle-France. Les revenus provenant de la traite des fourrures diminuent considérablement et l'augmentation des effectifs de la milice se traduit par un appauvrissement rapide du Trésor.

En 1685, comme les troupes sont complètement démunies et que le navire de ravitaillement n'est attendu que dans plusieurs mois, l'intendant Jacques DeMeulle rédige des promesses de payer en écrivant, à l'endos de simples cartes à jouer, « Bon pour. . . » créant ainsi une monnaie. C'est la première fois qu'une autorité publique émet du papier-monnaie en Amérique du Nord.

Comme la majorité des colons à l'époque ne savent pas lire, la taille et le format des cartes diffèrent selon leur valeur, de sorte que leur emploi ne présente guère de difficulté. Les billets écrits et signés de la main du contrôleur du Trésor à Québec sont ensuite contresi-

gnés ou paraphés par l'intendant et le Gouverneur de la Nouvelle-France. La reproduction présentée en exemple porte les signatures de Vaudreuil, gouverneur, et Bégon, intendant. Elle date de 1714.

280

À l'arrivée du bateau du Roi, la monnaie de carte sera remboursée en espèces sonnantes. Au début, tout se déroule bien, mais les difficultés économiques de la France, aux prises avec les guerres, ont pour conséquences de réduire considérablement les envois d'argent en Nouvelle-France. D'autre part, les guerres intercoloniales que connaît la Nouvelle-France – trois entre 1689 et 1760 – augmentent les besoins. La monnaie de carte devient alors un palliatif. Le nombre toujours croissant de cartes provoque une crise de confiance : seront-elles remboursées ? En 1720, le Gouvernement décide de mettre fin à la circulation de cartes et de les racheter à la moitié de leur valeur nominale. Déjà, l'inflation sévit.

Au cours des années 1720, afin d'éviter un retour à la monnaie de carte, le Roi expédie de l'argent sonnante vers la Nouvelle-France. Le transport s'effectue en grande partie par deux vaisseaux du Roi, l'*Éléphant* et le *Chameau*. Au cours de l'été de 1725, le *Chameau* met le cap sur la Nouvelle-France avec 216 personnes à bord. Le 26 août, 6 semaines après son départ, il sombre en haute-mer, après avoir heurté un récif au cours d'une tempête. Il n'y a aucun survivant. La cargaison d'or et d'argent est engloutie. Près de deux siècles et demi plus tard, soit en 1965, l'épave est retrouvée au large des côtes de l'Île du Cap-Breton.

Le louis d'or et l'écu d'argent présentés dans cette exposition proviennent du *Chameau*.

En 1730, les pièces de monnaie se faisant très rares, on recourt, encore une fois, à la monnaie de carte.

On utilise alors des **cartes blanches**, au lieu de cartes à jouer, qui sont signées par Beauharnois. Les cartes ont d'abord été favorablement accueillies, car chaque année, en octobre, les marchands pouvaient les échanger contre des **lettres de change** tirées sur le Trésor public. Ces lettres (1730), en sorte des « chèques internationaux », sont envoyées en France et converties en espèces afin de permettre l'achat de marchandises. Elles sont de forme et de taille variée, selon leur valeur nominale.

Les dépenses militaires, dans les colonies françaises d'Amérique, s'accroissent à partir de 1746, et la population se rend compte que la métropole risque de ne plus être en mesure de racheter la monnaie de carte en circulation. En 1760, lors de la capitulation, les cartes ne valent plus que le cinquième de leur valeur nominale.

Alors que l'émission de monnaie de carte est réglementée par le gouvernement de la métropole, celle des **ordonnances** (billets à ordre tirés sur le Trésor à Québec) relève simplement de l'intendant.

Sous Bigot (1748-1760), à la fin du Régime français, la colonie est inondée de billets sans valeur, telle cette ordonnance de 1756 pour 48 livres.

281

À la chute de la Nouvelle-France, seule une petite partie du papier monnaie est remboursée à sa pleine valeur, ce qui suscite, dans l'esprit des Canadiens-français, une vive méfiance envers toute forme de monnaie de papier.

IV – Le régime anglais

Depuis le Traité de Paris (1763) jusqu'aux années 1850, l'Amérique du Nord ne dispose pas de monnaie propre. La population doit donc utiliser des billets, un ensemble hétéroclite de pièces étrangères et des jetons de cuivre.

À certains moments, la pénurie de pièces est telle, que les gens acceptent pour ainsi dire tout ce qui ressemble à une pièce de monnaie.

Les billets des marchands

Comme les pièces de valeur faciale élevée sont rares, les marchands prennent l'habitude d'émettre eux-mêmes des billets écrits à la main.

Un billet de marchand de 1772 témoigne de cette pratique, de même que celui de la Compagnie de la Baie d'Hudson de 1820. Sur un autre billet de 1837, émis à St-Denis, on note une illustration de pièce américaine.

Cette habitude se poursuit tout au long de notre histoire. À preuve, ce billet de 1907 émis par un marchand général et ce bon de Canadian Tire d'une valeur de 3 cents.

Les pièces hispano-américaines

Les plus courantes sont les pièces de **8 réaux** (ancienne monnaie espagnole), en argent, communément appelées **pièce de huit, piastre**, ou **dollar** et la pièce d'argent de 2 réaux ou **pistareen**.

La pièce de 2 réaux a été frappée en Espagne en 1760. Cependant, son poids est inférieur au poids réglementaire, on ne l'accepte pas en Espagne. On l'expédie donc dans les colonies.

Les pièces américaines

282

Durant le XIX^e siècle, le commerce avec les États-Unis s'intensifie et les pièces américaines arrivent au pays à un rythme jusque-là inégalé. Elles sont acceptées d'emblée.

Le 5 cents est alors marqué « half dime », c'est à dire la moitié d'un 10 cents que l'on nomme « dime ».

Les pièces britanniques

Le gouvernement de la Grande-Bretagne souhaite une large utilisation de ses pièces dans toutes ses colonies. Aussi commence-t-il, vers 1825, à expédier de grandes quantités de pièces d'argent ou de cuivre. L'expression *trente sous*, pour désigner notre 25 cents, remonte vraisemblablement à cette époque.

Les jetons

De 1811 à 1814, la Grande-Bretagne connaît une disette de pièces de cuivre, qui se manifeste avec plus d'acuité encore en Amérique du Nord britannique. Cette pénurie de menue monnaie divisionnaire donne lieu à la production d'une grande quantité de jetons de cuivre par des banques, des autorités coloniales et des marchands.

Les jetons des banques

La création des banques privées au Canada remonte à la toute fin du XVIII^e siècle. Elles émettent une profusion de jetons, telles cette pièce de un sou datée de 1837 de la Banque Molson et celle de la Banque de Montréal, émise en 1842 (*token*). Leur faible valeur a sans doute donné naissance à l'expression « Ça vaut pas un' token ».

Une autre pièce de la Banque du peuple, banque fondée par des Canadiens français pour les petits épargnants (presque les Caisses

populaires de l'époque), indique comme valeur sur l'envers *one penny* et sur le revers, son équivalent, deux sous.

Cette pièce de 1837, émise par cette même banque, est connue sous le nom de *sou de la rébellion*. Sur l'envers de la pièce de 2 sous, on reconnaît le bonnet d'habitant et l'étoile qui ont été ajoutés à l'insurrection d'un employé de la banque favorable à la rébellion de 1837. On les nomme aussi les *Papineau*. L'année suivante, la Banque frappe une pièce différente en remplacement. Les jetons représentant l'habitant ont été émis ultérieurement par d'autres banques, telle la *Quebec Bank*, en 1852.

283

Les sous des banques connaissent une telle popularité qu'on importe de grandes quantités d'imitations anonymes. Les sous émis par les banques ainsi que leurs imitations sont ornés d'un bouquet de fleurs d'un côté et d'une guirlande de l'autre, ce qui leur vaut le surnom de *sou bouquet*. Ils sont frappés dans les années 1820-1830.

Les jetons des colonies

Les autorités coloniales émettent elles aussi des jetons, tels la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard.

Les jetons des entreprises et des marchands

La prolifération des jetons ne s'arrête pas là. Elle se perpétue jusqu'à nos jours. Les 9 jetons de particuliers présentés dans l'exposition démontrent leur variété : laiterie, boulangerie, journaux, etc. Leurs formes varient au gré des goûts et le matériau utilisé passe du métal à la matière plastique.

Cependant, le manque de contrôle aboutit, dans certains cas, à des abus et la valeur de certains jetons devient dérisoire tant leur poids s'allège. Une loi de 1825 interdit alors l'émission de jetons, mais on continue d'en frapper en antichambre les nouvelles pièces.

On va même jusqu'à aplatir des boutons militaires pour en fabriquer. On substitue le laiton au cuivre. Certains même connaissent un dénouement sentimental, ce sont les jetons d'amour. Les amoureux polissent un côté de la pièce, puis gravent un message d'amour. Il est alors offert à l'être cher. Plus qu'hier, moins que demain. . .

V – Les banques à charte

284 Avec la création des banques à charte en 1817, on ouvre la voie à la « monnaie moderne ». Les banques à charte émettent, outre des jetons, des pièces de monnaie métallique et de la monnaie de papier. Cette dernière est appelée *monnaie fiduciaire* parce qu'elle est basée sur la confiance de sa convertibilité en monnaies sonnantes. Le papier monnaie a du mal à s'implanter, à cause de l'expérience douloureuse laissée par la « monnaie de carte ». Cette méfiance est la cause de faillites de banques, comme c'est le cas pour la *Canada Banking Co.*, une banque privée (1792-1795).

L'émission des billets militaires pendant la guerre de 1812 et dont le remboursement est respecté contribue à faire disparaître progressivement les préjugés face à la « monnaie de papier » et à restorer la confiance, par exemple le billet de l'armée de 1813, d'une valeur de 25 dollars.

Plus d'une centaine de banques ont émis des billets dans l'histoire du Canada.

Le développement économique durant la première moitié du XIX^e siècle, c'est le commerce du bois ; le début de la navigation à vapeur (1809) ; la construction des canaux : Lachine (1824), Welland (1829), Rideau (1832) ; l'inauguration du chemin de fer (1836), etc. Il est contrôlé par des groupes de personnes dans le Haut-Canada (Ontario) et le Bas-Canada (Québec). On dénombre 80 institutions bancaires mises sur pied avant la Confédération et autant entre 1867 et 1980, date où la loi des banques a permis l'implantation de banques étrangères.

C'est l'époque où chaque banque émet sa propre monnaie. Jusqu'à la Confédération (1867), des billets de banque sont des promesses faites par la banque émettrice d'échanger les titres contre des pièces d'or ou d'argent.

Vers la fin des années 1850, les techniques de production, de même que la création artistique des billets de banque, se perfectionnent. Les portraits sont plus vivants et les couleurs plus variées. La très grande variété de monnaies en circulation favorise la création de banques « fantômes », émettrices de fausse-monnaie, comme le billet de \$3 de la *Commercial Bank*, qui n'a jamais existé.

Sous l'Union (1840-1867), la colonie du Canada adopte, en 1853, la monnaie décimale, à l'instar des États-Unis (dollars⁽²⁾, cents) avec lesquels elle signe le Traité de réciprocité en 1854. En 1858, elle devient monnaie de compte. Les pièces d'or ont cours légal et on adopte l'étalon-or, qui persiste jusqu'en 1914.

VI – La Confédération

À la suite de l'établissement de la Confédération en 1867, le Parlement confirme le rôle de l'État comme régisseur de la monnaie. Le *Dominion* et les banques émettent tous deux de la monnaie. Les billets du *Dominion* sont émis entre 1870 et 1925. Jusque vers 1920, tous les billets du Dominion sont contresignés à la main. Leur taille est variable selon leur valeur.

285

Au début, le Dominion émet des billets de 1, 2 et 50 dollars. Les banques à charte, elles, ne doivent émettre que des coupures de plus de 5 dollars.

Ainsi, le Dominion a le privilège des petites opérations. Cette situation crée des tensions et, pour contrer ce problème, les banques émettent alors des billets de 6, 7, 8 dollars ; ce qui leur permet d'élargir leur potentiel (par exemple $5 + 6 = 11$; $5 + 7 = 12$ etc.)

Cela aboutit à une loi du gouvernement en 1881 obligeant les banques à n'émettre que des billets de 5 dollars ou des multiples de cette coupure.

Le Dominion émet aussi des pièces métalliques, lesquelles sont frappées en Angleterre jusqu'en 1908, date où l'Hôtel de la monnaie fut créé.

VII – La monnaie d'aujourd'hui, la Banque du Canada

Durant la grande dépression des années '30, les municipalités émettent des bons. C'est le cas des bons de «*secours direct*». C'est

⁽²⁾ Pendant 450 ans, le nom de dollar signifie une pièce d'argent pesant une once. Il fut appelé : Thaler – Tolar – Tallero – Daler – Daalder – dollar selon leur pays d'émission. Toutes ces pièces de « dollar » ont le même ancêtre, le Comte Stephen Schilk de St-Joachimsthal, (aujourd'hui Jachymov en Tchécoslovaquie). Ayant découvert un immense dépôt d'argent, le Comte Stephen Schilk, le propriétaire, obtient une charte royale lui octroyant le droit de frapper sa propre monnaie. Cette fortune provenant de la mise d'argent de Joachimsthaler, elle fut appelée « thaler » en abrégé et devint l'unité monétaire la plus populaire en Europe. C'est alors que le nom passa de « thaler... à dollar », en français. À l'époque, un cheval se vendait entre 50 et 60 « thalers ». Le monopole de la frappe fut révoqué au Comte Schilk 9 ans plus tard par l'empereur qui a fait du « thaler » la pièce de son royaume.

l'époque où une Commission royale sur la « Banque et la finance », nommée par le Gouvernement, entraîne la création de la Banque du Canada, en 1934.

La responsabilité entière de l'émission de monnaie de papier canadienne lui incombe. La première émission remonte à 1935 et les billets imprimés sont alors soit en langue anglaise ou française. L'usage du bilinguisme est instauré en 1937, lors de la deuxième émission.

286

C'est vers cette époque qu'on choisit de façon définitive les dimensions du billet de banque, tel qu'on le connaît aujourd'hui. Quant aux billets du *Dominion*, ils sont retirés progressivement de la circulation. Les banques, elles, émettent également des billets jusqu'en 1943. Ils demeurent en circulation jusqu'en 1950.

Frappées par l'Hôtel de la monnaie depuis 1908, elles se sont modernisées en 1937. De nouveaux symboles, au revers des pièces, remplacent la guirlande de feuilles d'érable et la couronne. Par exemple, le voilier figurant sur les pièces de 10 cents, bien qu'il ne soit pas censé représenter un navire en particulier, s'inspire du célèbre *Bluenose*, construit en 1921 en Nouvelle-Écosse.

Le modèle des pièces de 10 cents et de 25 cents est l'oeuvre du sculpteur Emmanuel Hahn.

La pièce de 5 cents, de forme dodécagonale (12 côtés), remonte à 1942 et cette forme est conservée jusqu'en 1963. La forte demande de nickel canadien engendré par la guerre oblige les autorités à fabriquer des pièces de 5 cents en laiton. Leur nouvelle forme permet alors de les distinguer des cents de bronze.

Les billets d'un dollar du centenaire de la Confédération, émis en 1967, représentent, au recto, une feuille d'érable stylisée et, au verso, les premiers édifices du Parlement. Les numéros de série que portent habituellement les billets sont remplacés dans une émission-souvenir par les dates 1867-1967. L'impression des billets se fait sur des feuilles comprenant 40 billets, qui sont ensuite coupés.

Il ne s'agit là que de quelques exemples. À cela, on pourrait ajouter les émissions de pièces de « valeur à prime ». La première est l'émission spéciale lors du jubilé d'argent de George V en 1935, de la

visite royale du roi George VI et de la reine Elizabeth, en 1939. C'est aussi le cas des monnaies olympiques, par exemple.

Pour les amateurs de statistiques, mentionnons que la plus grosse coupure jamais émise par le Dominion valait \$50,000 et mise sur le marché à compter de 1918. Évidemment, l'usage de ce billet était réservé aux opérations entre banques. De nos jours, le billet de \$1,000 est la plus grosse coupure en circulation.

VIII – Sources

(1) Robert A. Moreau, *Les jetons au Canada, g n se historique*, 287
Banque du Canada, 1982.

(2) R. Boily, *Monnaies, m dailles et jetons au Canada*, Qu bec,
1980, p. 13.

Brochure :
Histoire de la monnaie au Canada,
Banque du Canada, 1966

La lettre de s curit  routi re, vol. 1, N  2, mai 1986. R gie de
l'assurance automobile du Qu bec

La R gie de l'assurance automobile du Qu bec fait para tre, depuis peu, sous forme de bulletin mensuel, une *lettre* qui est distribu e gratuitement aux organismes et individus qui sont int ress s au domaine de la s curit  routi re au Qu bec.

Comment changer la mentalit  et le comportement de millions d'usagers de la route ? La R gie a accept  du l gislateur le mandat de promouvoir la s curit  routi re, tout en  tant consciente, par ailleurs, qu'elle ne pourrait,   elle seule, agir en ce domaine.

Les principaux sujets trait s dans la *lettre* t moignent donc de la volont  d'organismes concern s   prendre des moyens concrets, moyens que la R gie d sire communiquer   la population. Il y a l  une heureuse initiative que nous voulons signaler   nos lecteurs.